

# QUELLE SERA L'INDEMNITE VERSEE EN CAS DE PERTE D'EMPLOI INVOLONTAIRE SELON LA CLASSE ET LE REGIME ?

Les indemnités journalières sont versées mensuellement à terme échu à compter du 31<sup>e</sup> jour de chômage continu.

Elles sont versées au maximum pendant la durée correspondant à l'option choisie : 12, 18 ou 24 mois.

## Indemnité annuelle maximum REGIME COMPLET « base + complémentaire »

Ces tableaux indiquent le montant annuel de l'indemnité selon la classe du « REGIME DE BASE » ou celles du « REGIME COMPLET : base + complémentaire »

### Indemnité annuelle REGIME DE BASE

Classe	Montant
1	15 691 €
2	31 382 €
3	47 074 €
4	62 765 €
5	78 456 €
6	94 147 €

Classe	Classe	Montant
1	-	15 691 €
	A	19 614 €
	B	23 537 €
2	-	31 382 €
	A	35 305 €
	B	39 228 €
	C	43 150 €
	D	47 073 €
3	E	50 996 €
	B	54 920 €
	C	58 842 €
	D	62 765 €
	E	66 688 €
	F	70 611 €
	G	74 534 €
	H	78 456 €
4	E	82 379 €
	F	86 302 €
	G	90 225 €
	H	94 147 €
5	H	109 838 €
6	H	125 529 €

## Vos interlocuteurs :



**SERVICES GSC**  
 4 - 8, Cours Michelet  
 92082 La Défense Cedex  
 Tél : 01 70 96 75 00  
 Fax : 01 70 96 75 40  
 e-mail : gscaffiliations@gan.fr

## GARANTIE SOCIALE DES CHEFS ET DIRIGEANTS D'ENTREPRISE



## Barème 2017

### 1) VOUS AVEZ SOUSCRIT LE REGIME DE BASE SEUL :

1

POUR UNE GARANTIE ADAPTEE, IDENTIFIEZ LA CLASSE CORRESPONDANT A VOTRE REVENU NET FISCAL PROFESSIONNEL 2016 :

de	à	Classe
de 19 614 €	à 39 227 €	1
de 39 228 €	à 78 455 €	2
de 78 456 €	à 117 683 €	3
de 117 684 €	à 156 911 €	4
de 156 912 €	à 196 139 €	5
à partir de	196 140 €	6

Le chiffre lu dans le tableau au regard de votre revenu 2016 doit correspondre à la garantie actuellement souscrite. Dans ce cas, une mise à jour n'est pas nécessaire.

**Si ce chiffre lu est inférieur** à la classe actuellement souscrite : une mise à jour est nécessaire en déclarant le revenu à assurer à l'aide du formulaire ③. Une surévaluation de votre cotisation est inutile car les prestations seront limitées en tenant compte du revenu réel.

**Si le chiffre lu est supérieur** à la classe actuellement souscrite :

- soit vous souhaitez adapter votre couverture au niveau de votre revenu, à l'aide du formulaire ③, déclarez votre revenu 2016 et indiquez la classe à souscrire.

- soit vous souhaitez volontairement maintenir le niveau de garantie sous évalué malgré un revenu 2016 supérieur : pas de mise à jour nécessaire. Attention, en cas de prestations, conformément aux dispositions générales, le calcul reposera sur une assiette inférieure à votre revenu réel.

2

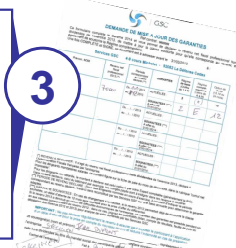
Cotisation annuelle 2017 selon l'option de durée choisie

Classe	12 mois	18 mois	24 mois
1	898 €	1 347 €	2 020 €
2	1 796 €	2 694 €	4 041 €
3	2 694 €	4 041 €	6 061 €
4	3 592 €	5 388 €	8 081 €
5	4 490 €	6 734 €	10 102 €
6	5 388 €	8 081 €	12 122 €

Cotisation appelée à 75% du taux conventionnel. Taxe sur les conventions d'assurance comprise, hors frais de fractionnement éventuels.

Pour mettre à jour votre garantie du régime de base (ou souscrire le régime complémentaire, cf. pages suivantes) : utilisez le formulaire DEMANDE DE MISE A JOUR DES GARANTIES en déclarant votre revenu net fiscal professionnel 2016 (hors dividendes, jetons de présence, primes constituées de capitaux à valeurs mobilières).

3



## II) VOUS AVEZ SOUSCRIT LE REGIME COMPLET : base + complémentaire

Pour être dans une couverture optimale en fonction du revenu, la classe à souscrire est exprimée par un chiffre de 1 à 6 pour le Régime de base, et une lettre de A à H pour le Régime complémentaire.

1

POUR UN REGIME DE BASE ADAPTE, IDENTIFIEZ LA CLASSE CORRESPONDANT A VOTRE REVENU NET FISCAL PROFESSIONNEL 2016

	Classe
de 19 614 € à 28 019 €	1
de 28 020 € à 33 623 €	
de 33 624 € à 39 227 €	
de 39 228 € à 50 436 €	2
de 50 437 € à 56 039 €	
de 56 040 € à 61 643 €	
de 61 644 € à 67 247 €	
de 67 248 € à 72 851 €	
de 72 852 € à 78 455 €	3
de 78 456 € à 84 059 €	
de 84 060 € à 89 663 €	
de 89 664 € à 95 267 €	
de 95 268 € à 100 871 €	
de 100 872 € à 106 475 €	
de 106 476 € à 112 079 €	
de 112 080 € à 117 683 €	4
de 117 684 € à 123 287 €	
de 123 288 € à 128 891 €	
de 128 892 € à 134 495 €	
de 134 496 € à 156 911 €	
de 156 912 € à 196 139 €	5
à partir de 196 140 €	6

2

Le chiffre lu dans le tableau au regard de votre revenu 2016 doit correspondre à la garantie actuellement souscrite. S'il est différent, une mise à jour est nécessaire en déclarant le revenu à assurer à l'aide du formulaire ⑥.

3

CLASSE POUR UNE COUVERTURE MAXIMALE EN REGIME COMPLEMENTAIRE

	Classe	Classe
de 19 614 € à 28 019 €	1	-
de 28 020 € à 33 623 €		A
de 33 624 € à 39 227 €		B
de 39 228 € à 50 436 €	2	-
de 50 437 € à 56 039 €		A
de 56 040 € à 61 643 €		B
de 61 644 € à 67 247 €		C
de 67 248 € à 72 851 €		D
de 72 852 € à 78 455 €	3	E
de 78 456 € à 84 059 €		B
de 84 060 € à 89 663 €		C
de 89 664 € à 95 267 €		D
de 95 268 € à 100 871 €		E
de 100 872 € à 106 475 €		F
de 106 476 € à 112 079 €		G
de 112 080 € à 117 683 €	4	H
de 117 684 € à 123 287 €		E
de 123 288 € à 128 891 €		F
de 128 892 € à 134 495 €		G
de 134 496 € à 156 911 €		H
de 156 912 € à 196 139 €	5	H
à partir de 196 140 €	6	H

(-) pas de garantie complémentaire

4

Si la lettre lue dans le tableau au regard du revenu 2016 est inférieure à la classe actuellement souscrite, adaptez votre garantie complémentaire à la baisse : une surévaluation de votre cotisation est inutile car les prestations seront limitées en tenant compte du revenu réel.  
Si la lettre lue dans le tableau est supérieure à celle actuellement souscrite : vous pouvez, si vous le souhaitez, adapter votre garantie complémentaire en correspondance au niveau de votre revenu à l'aide du formulaire ⑥.

5

LECTURE DIRECTE DE LA COTISATION MAXIMALE ANNUELLE 2016 REGIME DE BASE + COMPLEMENTAIRE SELON L'OPTION DE DURÉE CHOISIE

Classe	Classe	12 mois	18 mois	24 mois
1	-	898 €	1 347 €	2 020 €
	A	1 179 €	1 788 €	2 653 €
	B	1 459 €	2 229 €	3 287 €
2	-	1 796 €	2 694 €	4 041 €
	A	2 077 €	3 135 €	4 674 €
	B	2 357 €	3 576 €	5 308 €
	C	2 638 €	4 017 €	5 941 €
	D	2 918 €	4 458 €	6 574 €
3	E	3 199 €	4 899 €	7 208 €
	B	3 255 €	4 923 €	7 328 €
	C	3 536 €	5 364 €	7 961 €
	D	3 816 €	5 805 €	8 594 €
	E	4 097 €	6 246 €	9 228 €
	F	4 378 €	6 687 €	9 861 €
	G	4 658 €	7 128 €	10 495 €
4	H	4 939 €	7 569 €	11 128 €
	E	4 995 €	7 593 €	11 248 €
	F	5 276 €	8 034 €	11 881 €
	G	5 556 €	8 475 €	12 515 €
	H	5 837 €	8 916 €	13 148 €
5	H	6 735 €	10 262 €	15 169 €
6	H	7 633 €	11 609 €	17 189 €

Cotisation appelée à 75%. Taxe sur les conventions d'assurance comprise. Hors frais de fractionnement éventuels.

6

Pour mettre à jour le régime de base ou modifier le régime complémentaire : utilisez le formulaire de DEMANDE DE MISE A JOUR DES GARANTIES en déclarant le revenu net fiscal professionnel 2016 (hors dividendes, jetons de présence, primes constituées de capitaux à valeurs mobilières).

Formulaire de demande de mise à jour des garanties GSC. Le document contient des champs à remplir pour déclarer le revenu net fiscal professionnel 2016 et choisir le régime de base et le régime complémentaire. Il y a des cases à cocher pour sélectionner les options de durée (12, 18 ou 24 mois) et des champs pour indiquer le montant de la cotisation. Le formulaire est signé et daté.